NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

70 N° 3 1948

L'attente des saints d'après Saint Bernard

Bernard DE VREGILLE

p. 225 - 244

https://www.nrt.be/fr/articles/l-attente-des-saints-d-apres-saint-bernard-2781

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'ATTENTE DES SAINTS D'APRES SAINT BERNARD

« Bernard disait saisir et goûter mieux la divine efficacité et vérité de l'Ecriture à la source même qu'aux ruisseaux qui en découlent, et cependant il étudiait en toute humilité les commentaires des saints Docteurs, se gardant bien de mettre sur le même pied ses interprétations et les leurs, mais soumettant les siennes aux leurs pour les modeler sur elles. C'est sur leurs traces fidèlement suivies qu'il buvait *souvent à son tour à la source où ils puisèrent* » (1).

De cette double formation poursuivie dans la prière à l'école de l'Ecriture et à celle des Pères, l'œuvre de saint Bernard porte la trace étonnamment vive. Familier de saint Grégoire le Grand, disciple avant tout de saint Ambroise et de saint Augustin, « ces deux colonnes de l'Eglise dont il ne se fût séparé qu'à grand'peine » (2), il a su profiter de ces maîtres aux traits diversement accentués et fondre leurs leçons, encore reconnaissables, en un tout très nouveau directement retrempé aux sources bibliques. Il a su de plus faire passer les richesses de cette théologie traditionnelle dans une doctrine spirituelle jaillie de sa propre expérience.

Telle est notamment la genèse de la théologie bernardine des fins dernières et de son trait le plus personnel, une théorie originale de l'attente des justes avant la résurrection. L'on n'a point de peine à retrouver chez les trois grands Docteurs latins tous les éléments de cette théorie, mais la connaissance de ces sources, loin d'atténuer l'originalité de saint Bernard, fait ressortir le propre de son génie. Il s'est montré capable de fondre ces données fragmentaires, de les couler dans une pensée nouvelle, de les amplifier de toute une moisson scripturaire et de leur imposer sa marque propre de théologien spirituel. Il est donc instructif, avant d'exposer la pensée de saint Bernard sur ce point précis, de passer en revue les éléments que lui offraient les œuvres de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Grégoire.

(1) *Vita prima*, lib. I, *IV*, 24 (P.L., 185, 241).
(2) *Tract. de baptismo*, 8 (P.L., 182, 1036 C).

Saint Ambroise avait exposé la doctrine de l'attente des âmes en deux chapitres du traité *De Bono Mortis* (3). Il aurait pu, nous dit-il, la formuler à partir de l'Evangile, mais il a préféré s'appuyer sur l'Ecriture (en fait les chapitres V et VII du *IV^e Livre d'Esdras*) : elle en imposerait davantage aux païens, qui manifestement y ont puisé leurs théories par l'intermédiaire de Platon.

Les âmes ne recevront leur juste salaire que dans la plénitude des temps, mais dès à présent, séparées de leurs corps, elles séjournent successivement dans les différentes demeures dont parle le Christ, celles qu'Esdras appelle des « réserves » (*promptuaria*). Elles y jouissent d'un avant-goût progressif de leur sort à venir, les unes dans l'amertume de la honte, les autres dans la fierté et la joie. Peu importe pour elles que le départ soit pris à la veille du jugement ou dès la Résurrection du Sauveur ; l'allure variée des concurrents compensera l'inégale durée de la course ; les derniers-nés, moins vigoureux, ne devanceront pas leurs aînés, et tous atteindront la couronne au même instant.

Les paliers qu'atteignent les élus (car ce sont ceux-là, note saint Ambroise, que nous devons surtout connaître) s'étagent comme les jours d'une semaine que doit clore l'octave éternelle : fierté de la victoire sur la chair, absence de toute lutte, assurance du jugement futur, première conscience de la paix et de la gloire entrevues, douceur extrême d'avoir atteint la lumière et la liberté, première illumination, enfin certitude inébranlable et bienheureuse d'aller au-devant de la Face de Dieu qui récompensera ses serviteurs par l'éternelle gloire dont se découvre le premier rayon. Les sept jours écoulés, ce sera le grand rassemblement des saints dans la définitive demeure.

Ambroise insiste sur cette idée de communion dans la gloire:

« L'Apôtre parle aussi du gémissement des saints qui possèdent les prémices de l'Esprit (*Rom.*, VIII, 23). Oui, ils gémissent, eux aussi, car, malgré la sécurité qu'ils trouvent dans leurs mérites personnels, la rédemption du corps total de l'Eglise est encore à venir et ils partagent sa peine. Comment, en effet, lorsque des membres de leur corps sont encore à pâtir, les autres membres, même supérieurs, ne compatiraient-ils pas au labeur des membres d'un seul et même corps ? » (4).

D'ailleurs saint Ambroise prolonge curieusement dans la béatitude même l'étagement des demeures célestes. Il y en a sept aussi qu'énumèrent les promesses liées aux béatitudes de l'Evangile. Toutes sont comprises entre « le royaume de Dieu » et « le royaume de Dieu », c'est-à-dire à l'intérieur d'un même royaume qui s'ouvre à la mort et se donne en plénitude à la résurrection (5).

(3) *De bono mortis*, X-XI (P.L., 14, 539-568).
(4) *Epist.*, 35, 7 (P.L., 16, 1125).
(5) *In Luc.*, V, 61 (P.L., 15, 1652-1653). Les mots *primum ergo regnum coe-*

Il faut noter enfin qu'au jour du jugement deux catégories d'hommes seront à vrai dire déjà jugées : les vrais fidèles qui ressusciteront non pas *in iudicio,* mais *in consilio iustorum,* les impies qui ressusciteront *ad poenam* (6). Des premiers, spécialement des Apôtres, des Patriarches, saint Ambroise dira facilement qu'ils sont, dès avant la résurrection, avec le Christ, dans la gloire céleste (7). Restent les pécheurs. Eux seront soumis au jugement dont ils sortiront soit justifiés, soit condamnés à un enfer temporaire, véritable purgatoire des ressuscités.

A son tour, saint Augustin, dans les *Rétractations,* se demande incidemment qui peut jouir dès à présent de la vision béatifique (8). Faut-il dire que les yeux du cœur suffisent aux âmes libérées du poids de la chair pour voir Dieu face à face ? Comment oublier que cette chair qui repose dans la paix est destinée à la gloire de l'incorruption ? Augustin laisse en suspens la question (*magna quaestio* !) ; ce n'était point le lieu de la discuter. On croit sentir chez lui la gêne du platonicien à qui sa foi montre dans la glorification du corps un élément de la béatitude. La réponse n'est pas douteuse pourtant ; elle est formelle en tout cas dans le *De Genesi ad litteram* :

« Quel besoin, objectera-t-on, de la résurrection des corps, si les esprits peuvent sans eux être dotés de la béatitude ? Question trop difficile pour être traitée ici de bout en bout. Il n'y a pas néanmoins le moindre doute : l'âme humaine, ravie aux sens corporels aussi bien que détachée du corps lui-même par la mort, tout en transcendant les apparences corporelles, ne saurait voir la Substance immuable comme la voient les anges. La raison en est fort mystérieuse, à moins que ce ne soit la présence dans l'âme d'un certain désir naturel de régir le corps. Cet appétit l'empêche en quelque sorte de tendre de tout son élan à ce Ciel suprême tant qu'elle ne possède pas son corps... ».

Il a fallu que l'âme fût libérée des entraves d'un corps de péché pour s'éveiller à la contemplation, mais, lorsqu'elle aura retrouvé ce corps devenu spirituel,

« pareille aux anges, elle se comportera pleinement suivant sa nature, obéissant et gouvernant, vivifiée et faisant vivre, dans une telle indicible aisance qu'elle trouvera sa gloire en ce qui fut son fardeau... » (9).

C'est dire en termes philosophiques ce que répètent bien des sermons. Après la mort, nous ne serons pas encore où doivent être les saints à qui sera dit : « Venez, les bénis de mon Père ». Nous ne le

lorum... post resurrectionem esse cum Christo rompent le développement et le contredisent. Il semble qu'ils proviennent d'une glose inintelligente ; le lecteur a entendu de la mort le texte paulinien qu'Ambroise appliquait à la résurrection.

(6) *In Psalm.* I, 56 (P.L., 14, 951).
(7) *In Psalm.* 118, 12 (P.L., 14, 1487). — *In Luc.,* VII, 5 (P.L., 14, 1700).
(8) *Retract.* lib. I, XIV, 2 (P.L., 32, 606).
(9) *De genesi ad litt.,* XII, 35 (P.L., 34, 483-484).

serons pas encore, « qui l'ignore ? » (10). Nous pourrons seulement être où le mauvais riche vit le pauvre Lazare, et c'est dans le repos et la certitude que nous attendrons de recouvrer notre corps, d'être transformés, rendus semblables aux anges. La vision face à face est réservée pour l'heure de la libération, de la résurrection, quand apparaîtra le Christ notre vie, quand nous apparaîtrons avec lui dans la gloire, rendus semblables à lui et le voyant tel qu'il est dans la vraie terre des vivants. L'intervalle qui nous sépare de la résurrection se passera dans de mystérieux abris (*occultae sedes, secreta et abdita receptacula*), lieux de paix pour les justes, de peine pour les impies. Ce sera déjà pour les justes une béatitude, car leur attente s'écoule avec le Christ. Plus ou moins longue suivant la proximité du jugement final, elle unit les Patriarches (depuis la descente du Christ aux enfers), les Prophètes, les Apôtres, les martyrs, les fidèles de tous les jours. Lors du réveil, c'est tous ensemble qu'ils recevront les fruits de la promesse (11).

Ailleurs, et en termes plus hésitants, Augustin parle d'un feu purifiant, qui prolongera dans l'au-delà, mais avant la résurrection, le feu des épreuves terrestres (12).

Deux siècles plus tard, saint Grégoire, très soucieux des mystères de l'au-delà, parle longuement du sort des âmes justes. Il voit certaines d'entre elles s'attarder dans « quelques demeures » où l'attente les purifiera. Mais, lorsqu'il s'agit d'âmes totalement purifiées, c'est pour lui « une évidence plus claire que le jour » qu'elles jouissent aussitôt du total bonheur du Ciel dans la vision de Dieu (13). Plus rien qui ressemble à la lourde épreuve des patriarches condamnés à ne pas voir aussitôt la Face de leur Créateur. Après le Christ, les âmes saintes, dès l'instant où elles se défont des barrières du corps, entrent dans le repos de la demeure céleste, les profondeurs les plus secrètes de cette Patrie qu'emplit la chaleur de l'Esprit-Saint. Réunies à leur Rédempteur, elles goûtent leur récompense en Dieu, et c'est déjà l'immortalité de l'éternelle béatitude. Sans doute, ces âmes séparées attendent la résurrection et le jugement final qu'elles ap-

(10) *En. in Psalm.* 36, I, 10 (P.L., 36, 361).

(11) Ces termes et ces affirmations variées sont empruntés aux sermons et traités suivants : *En. in Psalm.* 43, 5 (P.L., 36, 485) ; *In Ioan.*, 49, 10 (P.L., 35, 1751) ; *Serm.* 312, 1 (P.L., 38, 1420) ; *Serm.* 328, 6 (P.L., 38, 1454) ; *Enchirid.*, 109 (P.L., 40, 283) ; *De civ. Dei*, I, 13 (P.L., 41, 28) ; *Ibid.*, XII, 9, 2 (P.L., 41, 357) ; *De cura pro mortuis gerenda*, III, 5 (P.L., 40, 596).

(12) *De civitate Dei*, XXI, 13 (P.L., 41, 728) ; *ibid.*, XXVI, 4 (col. 745).

(13) *Dialog.* lib. IV, c. 25 (P.L., 77, 356-357). Les idées qui suivent sont prises de : *Moral. in Job*, praef., X, 20 (P.L., 75, 528) ; *ibid.*, lib. II, VII, 11 (col. 560) ; lib. IV, XXIX, 56 (col. 666) ; lib. IX, XI, 17 (col. 868-869) ; lib. XIII, XLIII, 48 (col. 1037-1038) ; lib. XXXV, XIV, 25 (P.L., 76, 762-763). — *Super Cantic. Cantic.*, II, 13 (P.L., 77, 498-499) ; *In Psalm. Paenit.*, Ps. IV, 10 **(P.L., 77, 588-589) ; Ps. LV, 37-38 (col. 628-629).**

pellent de leurs cris, mais leur ardent désir n'est qu'une intime adhésion à la volonté divine. Dieu seul excite en elles une soif que lui-même apaise. En lui, elles veulent cette résurrection qui, sans rien ajouter à leur béatitude spirituelle, y joindra celle des corps lumineux et incorruptibles, seconde robe de gloire revêtue par-dessus la première. En lui, elles exultent à la pensée du grand rassemblement de leurs frères dont l'achèvement se fait plus proche. Il n'est donc pour l'âme des saints qu'une béatitude, parfaite, immédiate, définitive.

Il importe de noter les principaux textes scripturaires auxquels saint Grégoire rattache sa doctrine. C'est d'abord le grand texte de l'Apocalypse où nous voyons, à l'ouverture du cinquième sceau, paraître les âmes des martyrs criant vengeance sous l'autel et recevant l'ordre de patienter encore (*Apoc.*, VI, 9-11). A celui-ci viennent se souder quelques mots d'Isaïe sur la restauration d'Israël, entendus de la seconde robe à la résurrection : *In terra sua duplicia possidebunt* (*Is.*, LI, 7). D'autres textes concernent moins l'achèvement de la Jérusalem céleste que l'entrée immédiate des bienheureux dans le Ciel. C'est avant tout la phrase de saint Paul aux Corinthiens sur la dissolution de notre habitation terrestre et la demeure éternelle non faite de main d'homme (*II Cor.*, V, 1), ainsi que les mots où l'Apôtre crie son désir d'être séparé pour être avec le Christ (*Phil.*, I, 23). Là est le rendez-vous des élus, comme la Vérité même l'atteste : *Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilae* (*Luc*, XVII, 37).

Ces aperçus nous permettent de schématiser l'attitude des trois Docteurs que saint Bernard a lus avec prédilection.

La pensée de saint Ambroise et celle de saint Augustin présentent sous des angles différents un donné théologique presque identique. Tous deux admettent qu'à la mort justes et impies séjournent séparément dans des demeures où ils goûtent d'avance quelque chose de leur sort futur ; les saints ne verront qu'au jugement la Face de Dieu dans le Royaume. Mais tandis que saint Ambroise, appuyé sur le pseudo-Esdras, s'attarde à détailler les étapes qui rapprochent les élus de la gloire, saint Augustin ne parle qu'en général de ce « sein d'Abraham » et soulève d'emblée le problème que pose la dilation de la béatitude ; il en trouve la solution la plus probable dans le désir naturel que l'âme a de son corps. Ambroise, par contre, est seul à insister sur l'aspect social de l'entrée dans la gloire et donc sur l'intérêt pris par les saints aux luttes terrestres de l'Église. Enfin, si tous deux, Augustin surtout, entrevoient pour beaucoup d'âmes la nécessité de passer par un feu purifiant (ils ne sont pas d'accord d'ailleurs sur le moment où aura lieu ce passage), ce n'est pas là ce qui fonde l'attente des justes : le seul obstacle à la vision est **dans l'inachèvement de la Rédemption.**

Avec saint Grégoire, les perspectives sont tout autres. Les demeures où certains élus s'attardent ont pour objet de les purifier. Aussitôt ceux-ci justifiés, rien ne les empêche plus de voir Dieu tel qu'il est, et cette béatitude des âmes ne croîtra plus ; elle sera seulement, au jour du jugement, « doublée » de la béatitude des corps. Si les saints ont encore le désir de la résurrection, ou du triomphe de l'Eglise, ce n'est pas qu'il leur manque rien, mais seulement qu'ils sont parfaitement unis au désir de Dieu. Cette doctrine s'exprime à travers un enchaînement constant de textes scripturaires, centrés sur le passage où l'Apocalypse nous fait entendre le cri des martyrs sous l'autel.

Il faut noter que cette présentation de saint Grégoire, notamment en ce qui concerne le groupement des textes de l'Ecriture, se retrouve presque identique dans toute la tradition du haut moyen âge, peu capable de repenser directement Ambroise ou Augustin. C'est celle de Bède le Vénérable aussi bien que des commentateurs carolingiens et des contemporains de saint Bernard.

Saint Bernard étudiant la tradition latine se trouvait donc en face de deux blocs patristiques reflétant des phases bien distinctes du développement doctrinal. Le plus ancien eût fait figure d'archaïsme pour un esprit plus curieux d'histoire. L'abbé de Clairvaux n'a pas cru que l'un dût être sacrifié à l'autre. Ces deux témoignages autorisés sur la Vérité divine ne pouvaient pas se contredire. Avec soumission, il les accepte l'un et l'autre et les intègre d'instinct dans une synthèse cohérente et neuve (14).

D'ailleurs tous les traits dont il peint le triptyque si fréquent dans son œuvre : état des justes ici-bas, état des justes à la mort, état des justes à la résurrection, sont directement pris de l'Ecriture. Lui-même souligne qu'il entend ne pas parler « d'après les conjectures de sa façon de voir personnelle, mais d'après l'autorité des livres divins, afin de ne pas paraître prophétiser de son cœur à lui, et de s'appuyer tant qu'il pourra sur les témoignages des Ecritures ». Au terme d'une accumulation de textes, il s'écriera : « Vous voyez, frères, combien est grande l'unité des Ecritures qui parlent dans le même sens et presque avec les mêmes mots du bonheur des âmes » (15). Jamais aucune référence aux sources patristiques. Et pourtant Ber-

(14) Dans l'exposé qui va suivre, il ne s'agit que de l'état des justes. C'est d'ailleurs le point qui a retenu avant tout l'attention de saint Bernard. Il est curieux que ce docteur qui a si solidement affirmé l'existence du Purgatoire devant les hérétiques de Cologne (*S. LXVI in Cant.*, 11 ; P.L., 183, 1100) et d'après lequel on jugera de l'orthodoxie de sainte Catherine de Gênes, ne se soit guère étendu sur la théorie de la purification des âmes. De même, les développements sur l'enfer sortent rarement chez lui des affirmations de la piété courante ; une fois seulement il a esquissé éloquemment la psychologie des damnés « rentrant en eux-mêmes pour l'éternité » (*De convers. ad clericos*, IV, 5-6 ; P.L., 182, 837-838).

(15) *Serm. II in fest. omn. sanct.*, 1 et 4 (P.L., 183, 462, 467).

nard affirme ne pas s'écarter de la tradition. Si, une seule fois, il avance une interprétation personnelle, relative à l'autel céleste, il le fait avec précaution et sans la donner comme exclusive : à deux reprises il répète que ce n'est là que son sentiment (16). Il ne sera pas difficile en effet de reconnaître combien la lecture si personnelle qu'il a faite de l'Ecriture a été guidée par saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire.

Les vues de saint Bernard sur l'état des justes entre mort et résurrection se rencontrent assez fréquemment dans toute son œuvre et ne paraissent pas avoir évolué. On les trouve fermement dessinées dans le *De diligendo Deo* (17) vers 1126, et elles sont rappelées en 1152 au cinquième livre de la *Considération* (18) ou dans tel des derniers sermons sur le Cantique (19). Ont-elles été élaborées plus consciemment lors de la préparation d'une suite de trois sermons sur la Toussaint (20) ? C'est possible, mais la date de ces sermons n'est pas fixée, pas plus que celle d'autres pour la Vigile de Noël, le temps du Carême, les Rameaux, la Pentecôte, la Dédicace, ou de trois sermons divers qui tous traitent incidemment le même sujet (21). De ces textes, que complètent maintes allusions plus rapides, le plus technique est celui du *De diligendo Deo*, le plus abondant la suite sur la Toussaint. Tous sont utilisés ici. Ils se superposent facilement en effet. Pourtant la diversité des expressions imagées qu'ils empruntent à l'Ecriture demande que ces expressions soient d'abord présentées dans leur parallélisme. Ce premier aperçu fournira comme le vocabulaire biblique, en même temps qu'une esquisse de la pensée de saint Bernard sur le point qui nous intéresse ici.

« Il y a trois séjours : les tentes, les parvis, la maison. Dans les tentes se trouvent tous les justes qui dans leur chair vivent et peinent, car les tentes sont l'abri du labeur et de la milice. Une tente possède un toit, mais pas de fondations ; elle est mobile. Ainsi les justes ne sont pas fondés dans le présent, mais cherchent la Cité qui tient d'en-haut ses fondations, puisque leur foi, sur quoi ils se fondent, n'est pas dans le terrestre mais dans le Seigneur. Ils possèdent un toit, à savoir l'abri et la protection de la grâce. — Les parvis avoisinent la maison. Ils sont vastes. Là sont les âmes saintes dépouillées de leurs corps ; elles sont au large, libérées de l'étroitesse de la chair. Les parvis possèdent des fondations, mais pas de toit. En effet les âmes éta-

(16) *Serm. IV in fest. omn. sanct.*, 1 et 2 (P.L., 183, 471 et 472).
(17) *De diligendo Deo*, 11 (P.L., 182, 993-995).
(18) *De consideratione*, IV, 9 (P.L., 182, 793).
(19) *Serm. LXXVII in Cant.*, 4 (P.L., 183, 1157).
(20) *Serm. II, III et IV in fest. omn. sanct.* (P.L., 183, 462-475).
(21) *Serm. II in Vig. Nat. Dom.*, 5 (P.L., 183, 92-93). — *Serm. in Psalm. Qui habitat*, 2 (P.L., 183, 223). — *Serm. III in Dom. Palm.*, 5 (P.L., 183, 262). — *Serm. I in fest. Pentec.*, 6 (P.L., 183, 325-326). — *Serm. IV in dedicat. Eccl.*, 4 (P.L., 183, 528). — *Serm. de divers.*, XLI, 2 (P.L., 183, 660) ; LXXVIII (P.L., 183, 698) ; LXXXVII, 4 (P.L., 183, 705). Dans les notes qui suivent, ces sermons seront cités simplement d'après le tome et la colonne de Migne.

blies dans l'amour de Dieu ne chancellent pas du lieu où « nos pas s'étaient fixés » (*Ps.* CXXI, 2), mais elles n'ont point de toit car elles attendent encore un accroissement qui ne sera que dans la résurrection de leur corps. Après cette résurrection, assurément, elles seront avec les anges dans la maison qui a fondations et toit. La fondation, c'est la stabilité de la béatitude éternelle, le toit la consommation et la perfection de cette même béatitude » (22).

Ce plan de sermon présente clairement dans sa sécheresse l'un des jeux d'images qui, chez saint Bernard, exprime les différents états des justes : *tabernacula, atria, domus.* Entre les tentes de l'Eglise militante et la Maison de Dieu, il y a place pour un séjour distinct, ces « parvis » chantés par les psaumes mais qui ne sont pas le terme du pèlerinage.

« ...O Maison merveilleuse, préférable aux tentes aimées, aux parvis désirables !... Sous les tentes, l'on gémit dans la pénitence ; dans les parvis, l'on goûte la joie ; en toi, l'on se rassasie de la gloire... Ici l'on trouve la sainteté, là la sécurité, en toi la béatitude... Dans les parvis qui accueillent les partants au sortir de luttes ingrates pour les réjouir d'un agréable charme, sont dispensés cette fois les richesses de l'esprit, le repos des peines, la sécurité vis-à-vis de tout souci, la paix vis-à-vis de tout ennemi. L'Esprit « dit maintenant qu'ils se reposent de leurs peines » (*Apoc.*, XIV, 13), lui qui jusqu'alors n'a pas cessé de leur interdire avec feu le repos, de distribuer le labeur. Il les abritera des soucis, les abstraira de toute préoccupation, lui qui maintenant « met les projets dans leur âme » (*Ps.* XII, 11), l'occupe et l'agite de mille façons. Il leur accordera, la victoire enfin acquise, de reposer suavement avec lui dans la paix, lui qui, tant que le lion rugissant frémit encore, stimule à veiller et arme pour la lutte. A vrai dire, ce sera plutôt là une libération du mal qu'un don du bien, si ce n'est que la dure expérience de la nécessité où nous sommes nous force d'estimer l'absence du mal le comble du bien... » (23).

Ces trois images prises des lieux du culte d'Israël sont souvent liées à des évocations militaires de la vie chrétienne et monastique. Après la bataille, menée fièrement sous les yeux du Roi dans la certitude prise en lui de la victoire et de la récompense, le temps vient où la victoire est acquise, mais où le triomphe n'est pas encore célébré. C'est une joie de vainqueurs, mais qui n'exclut pas l'attente de la couronne méritée (24).

Autre jeu d'images, celui que suggère à Bernard un verset du Cantique auquel il donne valeur d'argument : *Comedite, amici, et bibite et inebriamini, carissimi* (*Cant.*, V, 1). Ce symbole du triple banquet, plusieurs fois repris, est longuement développé au *De diligendo Deo* :

« ... Ecoutez l'Epoux qui, aux Cantiques, appelle à ce triple progrès : « Mangez, dit-il, amis ; buvez ; enivrez-vous, très chers ». Il appelle ceux qui peinent dans leur corps à prendre une nourriture ; il pousse ceux qui déjà re-

(22) P.L., 183, 698 A.
(23) P.L., 183, 528 B.
(24) P.L., 183, 463 D.

posent déchargés de leur corps à prendre un breuvage ; il excite ceux qui reprennent leur corps à aller jusqu'à l'ivresse. Ces derniers, il les appelle « très chers », c'est-à-dire tout pleins de charité. En effet, il en va différemment de ceux qu'il n'appelle pas « très chers », mais « amis » ; ceux qui dans leur corps gémissent encore sous le fardeau sont « chers » par la charité qu'ils possèdent ; ceux qui déjà sont dégagés de l'entrave de leur corps sont alors « plus chers » parce qu'ils sont devenus plus prompts et plus libres dans leur amour. Enfin, à meilleur droit que les uns et que les autres, ceux-là sont nommés « très chers » et le sont en effet qui ont reçu déjà la seconde robe, c'est-à-dire ont repris leur corps dans la gloire. Eux s'élancent vers l'amour de Dieu d'autant plus libres et joyeux qu'il ne leur reste plus rien de propre qui les occupe ou les retienne tant soit peu...

» Ainsi l'âme fidèle commence par manger son pain, mais hélas ! à la sueur de son front... Ensuite, dépouillée de sa chair, elle cesse de se nourrir du pain de la douleur ; il lui est permis de puiser plus largement le vin de l'amour, comme on fait après la nourriture. Ce vin n'est pas pur pour autant, mais, comme on le lit aux Cantiques sous le nom de l'Epoux : « J'ai bu mon vin avec mon lait » (*Cant.*, V, 1). Au vin du divin amour, l'âme mêle encore la douceur de l'affection naturelle qui lui fait désirer de reprendre son corps, mais glorifié. Elle est donc dès lors enflammée d'avoir bu le vin de la sainte charité, mais nullement jusqu'à l'ivresse, puisque le mélange de ce lait tempère encore ce feu... C'est ce triple banquet que célèbre la Sagesse. C'est de la seule Charité qu'elle le remplit. Elle nourrit ceux qui peinent ; elle abreuve ceux qui reposent ; elle enivre ceux qui règnent. Et comme dans le banquet des corps on sert la nourriture avant la boisson, parce que tel est aussi l'ordre exigé par la nature, ainsi en est-il ici. D'abord, avant la mort, en notre chair mortelle, nous mangeons les labeurs de nos mains, mâchant laborieusement ce qu'il faut avaler. Puis, après la mort, en notre vie spirituelle, nous commençons à boire, laissant ce que nous prenons couler avec une facilité très douce. Enfin, nos corps une fois ressuscités, en la vie immortelle, nous nous enivrons de la surabondance d'une merveilleuse plénitude » (25).

La succession des temps liturgiques, calquée sur celle des temps évangéliques, fournit, elle aussi, des comparaisons parlantes :

«... Heureux êtes-vous, vous qui êtes entrés déjà dans la quinquagésime du repos et l'an du jubilé ! Je parle de nos frères auxquels l'Esprit a déjà dit « qu'ils se reposent de leurs labeurs » (*Apoc.*, XIV, 13)... Oui, mes frères, nous célébrons deux temps : l'un est celui de la quadragésime, l'autre celui de la quinquagésime ; celui-là avant la Passion, celui-ci après la Résurrection ; celui-là dans la componction du cœur et les gémissements de la pénitence, celui-ci dans la ferveur de l'esprit et l'Alleluia solennel. Le premier temps, c'est la vie même que voici, et le second désigne le repos des saints qui suit la mort. Et quand viendra le terme de cette quinquagésime, c'est-à-dire le jour du Jugement et de la résurrection, quand les jours de la Pentecôte seront accomplis, la plénitude de l'Esprit paraîtra et emplira toute la demeure (*Act.*, II, 2). Oui, toute la terre sera remplie de sa majesté, puisque non seulement l'âme, mais le corps aussi ressuscitera spirituel, pourvu qu'il ait été semé tandis qu'il est encore animal comme nous en avertit l'Apôtre » (*I Cor.*, XV, 44)... (26).

Ailleurs, c'est le Samedi saint qui évoque le repos des justes :

(25) *De diligendo Deo*, 11 (P.L., 182, 993 C) ; cfr P.L., 183, 660 A et 705 A.
(26) P.L., 183, 325 D.

la Passion a pris fin, la victoire est acquise, mais le Christ n'a pas ressuscité encore (27).

Enfin le texte de saint Paul sur l'Eglise que le Christ doit présenter « sans tache ni ride » (*Eph.*, IV, 27) offre à saint Bernard une nouvelle expression du triple état des justes : l'Eglise militante connaît taches et rides ; celle des justes séparés n'a plus de tache, mais garde « une ride » ; seule l'Eglise des ressuscités n'aura plus ni taches ni rides (28).

Ainsi nous sommes en présence de plusieurs jeux d'images tirés de l'Ecriture et mis en parallèle, dont chacun des trois termes s'applique respectivement à l'un des états des justes. De ces termes, le second seul nous intéresse directement ici. Les deux autres ont pour nous l'avantage d'éclairer par opposition son contenu. Le contraste avec l'état des âmes justes ici-bas et celui de ces âmes ressuscitées nous fait mieux comprendre l'idée que se fait saint Bernard de l'état des âmes séparées.

Reste une dernière expression de cet état intermédiaire, isolée celle-là, mais d'une importance capitale. C'est celle que saint Bernard, comme saint Grégoire, trouve dans la vision du cinquième sceau de l'Apocalypse (*Apoc.*, VI, 9-11) exploitée par lui à fond ; il faut en retenir tous les termes : « ...Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été immolés pour l'amour de Dieu et pour le témoignage qu'ils avaient eu à rendre. Et ils crièrent d'une voix forte en disant : « Jusques à quand, ô Maître Saint et Véritable, ne ferez-vous pas justice et ne redemanderez-vous pas notre sang à ceux qui habitent sur la terre ? Alors on leur donna à chacun une robe blanche, et on leur dit de se tenir en repos encore un peu de temps, jusqu'à ce que fût complet le nombre de leurs compagnons de service et de leurs frères qui devaient être mis à mort comme eux... ».

L'idée centrale de saint Bernard est que si les justes morts ont trouvé le repos, ils n'ont pas trouvé la béatitude ; autant leur état est enviable pour nous, autant il reste au-dessous de celui qui leur est réservé après la résurrection. Il faut donc exalter sans crainte sa merveilleuse nouveauté, mais sans oublier son inachèvement.

L'état présent des âmes saintes est infiniment enviable. Rien en lui ne rappelle celui des anciens justes qui, mis à part dans l'enfer même, au « sein d'Abraham », y trouvaient le rafraîchissement et la paix mais demeuraient dans les ténèbres. Les saints ne sont pas dans l'enfer mais dans le Ciel, pas dans les ténèbres mais dans la lumière. C'est là que le Christ a maintenant conduit les Patriarches et, si l'on peut parler encore d'un sein d'Abraham, c'est dans un sens impro-

(27) P.L., 183, 262 D.
(28) P.L., 183, 469 C.

pre (29). Toutes les fois que l'on nomme les parvis ou, ce qui revient au même, le dessous de l'autel où saint Jean a vu les âmes saintes, il est bien entendu qu'il s'agit déjà des « demeures éthérées » (30), où les âmes se trouvent « entièrement plongées dans l'incommensurable océan de l'éternelle lumière et de la lumineuse éternité » (31).

Car nous ne sommes plus au royaume de la foi comme avant la mort, mais au royaume de la vision. « On dit qu'ils boivent ce qu'auparavant ils mangeaient, parce que déjà ils contemplent sans effort *per speciem* ce qu'auparavant ils croyaient *per fidem* » (32). La charité est maintenant inébranlable au cœur des saints qui se donnent libres et prompts à l'amour. Ils jouissent ainsi d'un repos et d'une félicité incomparables, signifiés par la robe blanche donnée aux martyrs de l'Apocalypse.

Ce repos, « leur repos », est dans l'absence de tout péché, de toute peine, de toute crainte (33). Cette joie extrême naît à la fois du passé, du présent et de l'avenir : le passé est pour elles une source inépuisable d'actions de grâce, le présent les fait bienheureuses et leurs œuvres les y louent, l'avenir est dans l'assurance de la résurrection (34).

« ...Le temps de leur milice achevé, les saints possèdent la joie même dans leur esprit (et non plus seulement dans l'Esprit-Saint, comme le dit saint Paul des justes d'ici-bas), jusqu'à ce que vienne le jour où ils mériteront d'entrer dans la joie de leur Seigneur pour y trouver la joie même dans leur corps. Voici en effet ce que nous lisons dans le psaume : « La lumière de ton visage a été scellée au-dessus de nous, Seigneur. Tu as mis la liesse en mon cœur ». D'où cette liesse ? Assurément de ce qui suit : « Du fruit de leur froment, de leur vin et de leur huile » (*Ps.* IV, 7-8). Car une âme de cette sorte entendit une voix qui disait : « Donnez-lui du fruit de ses mains, et que ses œuvres la louent aux portes » (*Prov.*, XXXI, 31). C'est pour cela que Jean aussi, dans l'Apocalypse, reçoit l'ordre d'écrire : « Bienheureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur ! » Pourquoi bienheureux ? « Parce que l'Esprit dit maintenant qu'ils se reposent de leurs labeurs » (*Apoc.*, XIV, 13). C'est pour cela encore qu'au psaume même dont nous parlions, telle est la suite des mots que nous citions : « Dans la paix, pour cela même, je dormirai et me reposerai » (*Ps.* IV, 9). Et quant aux œuvres, nous lisons dans l'Apocalypse :

(29) P.L., 183, 472 A. Bernard lui-même emploie l'expression dans ce sens impropre dans le *De consideratione*, V, 4 (P.L., 182, 793 C).

(30) P.L., 183, 660 A.

(31) *De diligendo Deo*, 11 (P.L., 182, 993 A).

(32) P.L., 183, 705 A.

(33) C'est-à-dire toute crainte relative au jugement de Dieu. Bernard parle une fois de la crainte qui persiste chez les élus à qui ne s'est pas encore révélée toute l'étendue de la bonté divine ; c'est dire seulement que la charité n'est pas encore consommée en eux, puisque seule la parfaite charité bannit toute crainte (*De consideratione*, V, 4, P.L., 183, 793 D). Voir la thèse reprochée à Abélard au concile de Sens (Denzinger-Bannwart, n° 382 : *quod etiam castus timor excludatur a futura vita*).

(34) P.L., 183, 467 A.

« Car leurs œuvres les suivent » (*Apoc.*, XIV, 13). Or, à quelle fin suivent-elles, sinon pour les louer aux portes ?... » (35).

» ...Qu'elle est donc abondante, la douceur cachée ! Elle est grande, tout à fait grande. Et pourtant, elle n'est pas parfaite encore... » (36).

C'est qu'au sein de cet état si enviable une espérance subsiste, cette « espérance singulière où sont établis les saints » (cfr *Ps.* IV, 10), car ni la vision, ni l'amour, ni le repos, ni la béatitude ne sont achevés. Leur contemplation de la divinité n'est point parfaite, puisque l'objet n'en est pas encore la Face de Dieu, Dieu tel qu'il est. « La lumière de ton visage reste scellée au-dessus d'eux ». La charité qui abreuve les âmes ne les enivre pas encore. « Point de repos au sein même du repos » car cet actuel repos est « le leur », non « celui de Dieu » (37). La louange est encore celle que les saints reçoivent de leurs œuvres, non celle « qui viendra à chacun de Dieu » (*I Cor.*, IV, 5). La gloire et la béatitude sont grandes, immenses, mais non encore totales. « S'il n'y a plus rien qui cause aucune peine, il n'y a pas encore tout ce qui cause la joie » (38). Tout est « bien », rien n'est encore « parfait ». Les parvis ne sont pas la Maison, le dessous de l'autel n'est pas le trône du jugement. Et si les âmes ne poussent plus de plaintes, elles poussent encore un cri, un appel.

Où trouver la raison de cette insatisfaction au sein même du bonheur ?

Une première raison est celle que proposait saint Augustin : il reste dans les âmes le désir inassouvi de leurs corps appelés à la résurrection glorieuse.

Ce corps qui paraît peu de chose a son rôle à jouer à chacune des étapes du progrès des âmes. Ici-bas, infirme et mortel, il leur est d'un grand secours dans le labeur de la pénitence ; à la mort, il les libère pour le repos ; à la résurrection, glorieux, il leur permet la béatitude consommée.

« Il est juste que l'âme ne veuille point atteindre à la perfection sans celui qui, en toute situation, elle s'en rend compte, sert fidèlement son bien. La bonne et fidèle compagne qu'est la chair à l'esprit bon ! Ou en le chargeant elle l'aide ; ou sans l'aider elle le décharge ; ou alors elle l'aide sans le charger le moins du monde » (39).

Ce corps attendu, c'est la seconde robe de gloire qu'il faut aux élus, celle qu'ils porteront dans la Patrie : « *In terra sua duplicia possidebunt* » (*Is.*, LI, 7).

Il subsiste donc dans l'âme un désir naturel, et ce désir manifeste

(35) P.L., 183, 464 C.
(36) P.L., 183, 468 B.
(37) P.L., 183, 262 D, 466 A.
(38) P.L., 183, 262 D.
(39) *De diligendo Deo*, 11 (P.L., 182, 993 C).

un attachement propre, un *proprium*, incompatible avec la béatitude, total écoulement en Dieu. Le cas est comparable à celui des martyrs qui, dans leur supplice même, n'ont pu, par le fait de la souffrance, vivre la charité parfaite (40).

« ... Il est clair et hors de doute qu'elles ne sont pas encore tout à fait arrachées à elles-mêmes et transformées, puisque manifestement elles ne sont pas encore tout à fait déprises de ce qui leur est propre, ce qui, si peu que ce soit, ramène à elles leur intention... Ces âmes ne peuvent pleinement s'offrir et passer en Dieu (*transire in Deum*), puisque liées même alors à leurs propres corps, sinon par la vie et les sens, du moins par l'affection naturelle... Avant la restauration des corps, impossible est l'abandon des âmes (*defectus animarum*) qui constitue leur état suprême et parfait... » (41).

Ce désir qui ramène l'âme à son corps, la replie, est comme un pli, une ride ; c'est la *ruga* qui subsiste dans des âmes maintenant sans tache. C'est le lait qui se mêle au vin de la charité et en tempère l'ardeur (42). A la résurrection seulement le vin coulera pur et « les cieux seront tendus comme une peau » (43). Alors l'ivresse rendra l'âme tout oublieuse d'elle-même. « Rien ne l'empêchera plus de sortir (*abire*) pour ainsi dire d'elle-même pour passer (*ire*) tout entière en Dieu et y devenir absolument dissemblable à elle-même tandis qu'il lui est donné d'être rendue très semblable à Dieu » (44).

Le lien sera désormais parfait du corps à l'âme et de l'âme à Dieu (45). Nous reconnaissons dans cet idéal celui de l'ordre augustinien.

Toutefois le désir du corps ressuscité n'est pas le seul obstacle qui retienne l'âme sainte dans son élan vers Dieu. Il est un autre corps, non plus individuel mais social, qui, lui non plus, n'a pas atteint son état définitif et glorieux : c'est l'Église, Corps du Christ.

« Il ne convient pas que soit dispensée la totale béatitude avant que soit total l'homme à qui la donner ; pas davantage que soit dotée de la perfection une Eglise imparfaite... En cette maison bienheureuse, ils n'entreront ni sans nous, ni sans leurs corps, c'est-à-dire ni les saints sans le peuple, ni les esprits sans la chair » (46).

Cette nouvelle raison de l'attente des âmes, bien qu'étroitement liée à la première, n'est pas exploitée dans le *De diligendo Deo*, tout nourri de saint Augustin. Nous savons qu'elle avait été mise en avant par saint Ambroise. Bernard la lit sans hésitation dans la vision de l'Apocalypse : « ...Il leur fut donné à chacun une robe blanche, et

(40) *Ibid.*, col. 992 B.
(41) *Ibid.*, col. 993 A.
(42) *Ibid.*, col. 994 A.
(43) P.L., 183, 469 D.
(44) *De diligendo Deo*, 11 (P.L., 183, 994 B).
(45) P.L., 183, 705 B.
(46) P.L., 183, 469 A.

il leur fut dit de demeurer en repos un peu de temps encore, jusqu'à ce que soient au complet leurs compagnons de service et leurs frères qui doivent être mis à mort comme eux » (*Apoc.*, VI, 11). Un verset de psaume reprend : « Les justes m'attendent jusqu'à ce que vous me rétribuiez » (*Ps.* CXLI, 8). Et saint Paul, à propos des patriarches et des prophètes : « Dieu ayant sur nous un plan meilleur, afin qu'ils ne fussent pas achevés sans nous » (*Hebr.*, XI, 40).

S'il en est ainsi, comment douter de l'affectueuse sollicitude avec laquelle les saints suivent nos combats dont l'issue finale les touche si personnellement ? Il y a là pour saint Bernard le thème de pressants encouragements à ses moines : Tout le Ciel a les yeux fixés sur nous : non seulement les divines Personnes, non seulement les anges dont les élus restaureront les rangs décimés, mais tous ces frères qui nous ont précédés dans les parvis et qui n'entreront qu'avec nous dans la maison. Nous sommes un spectacle pour les saints sur cette terre où nous luttons et où nous gardons comme gages, comme otages, leurs corps destinés à la gloire. « Oh ! si nous connaissions nous aussi comment ils nous attendent, et combien ils désirent notre venue ! Avec quel intérêt ils s'enquièrent, avec quel plaisir ils s'instruisent du bien qui nous concerne ! » (47). Ils prennent leur part de notre croix comme nous jouissons de leur gloire ; notre lutte les assure de la béatitude à venir et leur victoire nous soutient dans notre lutte. Merveilleux échange entre frères !

« Si nous ne sommes pas, nous aussi, membres du même chef que les saints, à quoi bon les fêter aujourd'hui de vœux si solennels et d'un tel cœur ? D'ailleurs celui qui a dit : « Si un membre est honoré, tous les membres partagent sa joie », a dit tout aussi bien : « Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance » (*I Cor.*, XII, 26). Voilà donc notre lien réciproque : *de nous à eux la congratulation, d'eux à nous la compassion.* Nous régnons en eux par la dévote méditation ; eux, en nous et pour nous, militent par leur affectueuse intervention. Aucun doute sur leur affectueuse sollicitude pour nous, puisqu'ils ne seront pas consommés sans nous... et nous attendent jusqu'à notre rétribution, afin qu'au grand et dernier jour de fête tous les membres se rassemblent au même instant à leur chef si sublime en un homme parfait, et qu'avec son héritage soit loué Jésus-Christ Notre-Seigneur, lui qui est béni par-dessus tout, louable et glorieux pour les siècles » (48).

Plus d'obstacle alors à la totale vision, au bonheur sans mélange. « Quand nous ressusciterons dans l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ (*Eph.*, IV, 13), et que cette Cité de gloire se parera de perles, qu'en elle sera « comme l'habitation de tous dans la joie » (*Ps.* LXXXVI, 7), alors il nous remplira de la joie de son visage parce que nous le verrons tel qu'il est. Alors nous nous enivrerons de l'abondance de sa maison ; il nous abreuvera du torrent de sa volupté ; il nous dira : « Buvez et enivrez-vous, très

(47) P.L., 183, 93 A.
(48) P.L., 183, 482 A.

chers », car à jamais l'âme possèdera la lumière et le corps la gloire » (49).

Il n'y a pas à détailler ici la description que saint Bernard fait si souvent et si magnifiquement de la béatitude des élus, stade de la charité parfaite où l'âme n'est plus fixée qu'en Dieu, ne voit et n'aime plus rien qu'en lui, elle-même et tout le créé. On voit assez par ce qui manque aux parvis ce que doit être la maison. Mais une question demeure touchant ces parvis. Quel est l'objet proportionné de la contemplation des âmes séparées ?

La question n'était qu'effleurée chez les Pères. Saint Augustin, s'inspirant du mot de saint Paul, répète que les saints sont dès maintenant « avec le Christ ». Saint Ambroise semble entendre plutôt ce mot de la résurrection. Saint Grégoire l'entend du bonheur actuel, mais déjà définitif, des âmes : il le rapproche notamment de la parole de Notre-Seigneur sur les aigles se rassemblant autour du corps. Enfin, dès saint Ambroise, la tradition interprétait l'*autel* de l'Apocalypse comme une figure du Christ, mais ceci en divers sens : ou bien les saints sous l'autel unissent leur sacrifice au sacrifice du Christ ; ou bien ils attendent la résurrection sous la protection du Christ ; ou bien ils sont comme les membres subordonnés à leur chef.

Saint Bernard, rencontrant à son tour ce mystérieux autel, propose une interprétation que cette fois il prend à son compte et refuse d'imposer puisqu'aucun Docteur ne l'a proposée telle quelle.

« ... Nous avions remis (cette question) à plus tard, votre charité s'en souvient, je pense, afin que la prière nous préparât un plus sûr accès à une chambre si sacrée et si secrète. Le moment est venu de dire ce qu'il nous a été donné d'en penser, ceci sans préjudice de la révélation différente qu'en aurait peut-être eue quelqu'un... L'autel dont nous avons à parler, pour moi, autant que je sache, ce n'est pas à mon avis autre chose que le corps même de mon Seigneur et Sauveur. Et je crois que mon sentiment est là-dessus le sien même, surtout quand je l'entends promettre dans l'Evangile : « Où que soit le corps, là s'assembleront aussi les aigles » (*Luc*, XVII, 37). Ainsi donc, les saints reposent pour un temps sous l'Humanité du Christ (celle que les anges même aspirent à contempler) (*I^e Petri*, I, 12), jusqu'à ce que vienne le temps où ils ne seront plus logés sous l'autel mais élevés au-dessus de l'autel... » (50).

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'ils seront alors plus glorieux que l'Humanité du Christ, mais que leur vision, leur contemplation, trouvera alors un plus haut objet, quand le Fils, comme il l'a promis, se montrera non plus en forme d'esclave mais en forme de Dieu, et nous révélera les autres Personnes de la Trinité Sainte. Alors les justes monteront à leurs trônes, les taureaux engraissés

(49) P.L., 183, 660 B.
(50) P.L., 183, 471 C, 472 C.

seront offerts *sur* l'autel tandis que se construiront les murs de la céleste Jérusalem (*Ps.* L, 20-21) (51). C'est de cet instant que parle saint Jean : « Quand il apparaîtra, nous serons semblables à lui, car nous le verrons tel qu'il est » (*I^a Joh.*, III, 2). Pour l'instant, « la gauche de l'Epoux est sous la tête des saints ; alors, sa droite les embrassera » (cfr *Cant.*, II, 6), car l'âme bienheureuse s'élève plus haut que l'Incarnation du Christ et que son Humanité, appelée à bon droit sa gauche, pour la contemplation plus sublime de sa Divinité et de sa Majesté, qu'il appelle, non sans convenance, sa droite » (52). Heureuse contemplation déjà que celle de la sainte Humanité au prix de celle qui ne nous montre sur terre que le Christ humble et crucifié (53) !

Bernard qui ne trouvait pas chez les Pères une interprétation d'un pareil relief n'a pas cru que la clarté de celle-ci dût la rendre indubitable. Dans un paragraphe de la *Considération,* où il groupe les objets de la contemplation de l'au-delà, il mentionne l'Autel en ajoutant seulement « quodcumque illud est » (54). Or, ce texte a toute chance d'être postérieur aux trois principaux sermons sur la Toussaint.

Saint Bernard a-t-il pensé que les plus grands des saints pourraient échapper à la loi de l'attente et jouir déjà de la contemplation définitive ? Un texte pourrait à première vue le laisser croire. Il présente les mérites de certains justes comme si évidents que, dès avant le jugement, ces privilégiés peuvent « monter en toute liberté spirituelle et sans le moindre retard aux sièges qui leur sont préparés » (55). Mais il s'agit ici d'une description du jour même du jugement, et cette affirmation ne fait en somme que reprendre celle de saint Ambroise sur les justes qui ressusciteront d'emblée, non comme prévenus mais comme juges.

Jamais Bernard n'a fait d'exception aux lois qu'il pose à la dilation de la béatitude. De saint Paul, il dit positivement que ces paroles sont plus que jamais vraies dans sa bouche : « J'ai combattu le bon combat. J'ai achevé la course... Désormais m'est réservée la couronne de justice que m'accordera en ce jour le Seigneur, le juste Juge » (*II Tim.*, IV, 8) (56).

N'y a-t-il pas lieu pourtant de songer ici à la place exceptionnelle donnée dans le Ciel à la Vierge Marie ? Saint Bernard ne se pose pas la question dans les développements que nous analysons ici. Ses

(51) P.L., 183, 464 D.
(52) P.L., 183, 473 A.
(53) P.L., 183, 480 A.
(54) *De consideratione,* V, 4 (P.L., 182, 793 C).
(55) P.L., 183, 216 A.
(56) P.L., 183, 468 A.

sermons d'Assomption montrent d'autre part la très haute idée qu'il se fait de cet état privilégié. La supériorité qu'il donne à Marie sur les anges, auxquels aucun saint ne peut être assimilé avant la résurrection, indique assez la place unique qu'il lui fait dans le Ciel, la vision bien plus haute et la puissance d'intercession générale qu'il lui attribue.

Doit-on pourtant dire qu'il a cru à une assomption corporelle de Marie l'établissant dès maintenant dans un état de gloire et d'union définitifs ? Cette question délicate semble s'être peu posée aux lecteurs modernes de Bernard, persuadés d'avance par la ferveur mariale du saint Docteur et le ton si admiratif de ses sermons d'Assomption ([57]). En tout cas, trois faits sont certains :

1. Nulle part Bernard ne précise qu'il parle d'une assomption corporelle de Marie, et tous les termes qu'il emploie pourraient s'entendre, surtout dans un contexte oratoire, de l'accueil fait dans le Ciel à l'âme de la Vierge. Or, s'il s'était agi pour lui d'une assomption corporelle, il eût été fort important de préciser cette exception unique à une doctrine mise en si haut relief. La carrière eût été belle à l'étude des rapports de Marie glorifiée dans son corps et son âme avec l'Humanité du Christ et l'Église en devenir, si toutefois Bernard pouvait concevoir la glorification d'un membre, même à ce point privilégié, avant celle de tout le corps.

2. Par ailleurs saint Bernard a toujours eu le scrupule extrême de rien affirmer qu'il n'ait trouvé dans l'Écriture, lue sous la conduite de ses grands prédécesseurs. On sait qu'il n'a même pas osé appeler Marie « sa Mère », puisque ni Ambroise ni Augustin ne l'avaient fait ([58]). Une pareille réserve pourrait expliquer son silence sans engager sa croyance intime.

3. Il faut constater que dans le milieu « claravallien », si pénétré de la pensée bernardine, la doctrine d'une assomption corporelle ne s'est pas imposée. Dans les nombreux sermons d'Assomption des amis et disciples de Bernard, l'entrée de Marie dans le Ciel est toujours fêtée en termes d'extrême et délicate admiration, mais les données doctrinales sont diverses. Gueric d'Igny reste aussi réservé que Bernard. Amédée de Hautecombe est nettement affirmatif : « Ayant

(57) « Il est clair que Bernard croit en l'assomption physique, corporelle, de Marie ; il n'est que de lire ses cinq sermons pour s'en convaincre », écrit D. Noguès, *La mariologie de saint Bernard*, 1935, p. 96. Le P. Aubron (*Recherches de science religieuse*, t. XXIV, 1934, p. 568) ne pense pas que les textes permettent de conclure. Il s'appuie sur des arguments indirects : foi commune de l'époque, silence de saint Bernard qui aurait protesté contre une fête mal fondée en doctrine. Le premier argument appelle des réserves. Le second, inspiré de l'attitude de Bernard en face de la fête de la Conception de Marie, ne paraît pas valable : il s'agissait ici d'une fête universelle et antique qu'aurait assez justifiée une assomption de l'âme de Marie.

(58) P. Aubron, *La mariologie de saint Bernard*, dans les *Recherches de Science religieuse*, 1934, p. 577.

repris la substance de sa chair (car il n'est pas permis de croire que son corps ait vu la corruption), et revêtue d'une double robe, elle contemple des yeux de l'âme et de ceux du corps... le Dieu et Homme en ses deux natures » (59). Au contraire, Isaac de l'Etoile refuse de se prononcer : « Sur la solennité d'aujourd'hui, que peut-on dire de précis ? Il est difficile de le trouver. Enfermés en effet dans les limites des Pères, qu'il n'est pas permis d'outrepasser, nous n'osons rien définir de plus, sinon qu'aujourd'hui (que ce soit avec son corps, que ce soit sans son corps, je l'ignore, Dieu le sait) Marie n'a pas été ravie pour un temps ni jusqu'au troisième ciel seulement (s'il en est plusieurs), mais a été assumée pour y demeurer à jamais bienheureuse au suprême ciel des cieux... Nous croyons qu'elle a reçu dans les cieux, après le fruit même de ses entrailles, un rang et une place telle, — ou, si elle n'a pas encore ressuscité, qu'elle y recevra une place telle, — que, pour la gloire, aussitôt après son corps à lui, son corps à elle » (60).

Bernard, dans son ardente dévotion mariale et son respect jaloux des Pères, a-t-il pensé très différemment d'Isaac ? C'est au moins la question que pose l'ensemble de sa doctrine de l'attente des saints.

On voit en tout ceci l'étonnante cohérence de la pensée de saint Bernard sur le sort des justes avant la résurrection. Alors qu'aucun de ses grands prédécesseurs ne lui fournissait sur ce point une doctrine achevée, il a eu le talent, non de juxtaposer, mais de fondre leurs données fragmentaires.

A saint Grégoire, que suivait toute la tradition postérieure, il emprunte, avec une nette idée du Purgatoire, le sentiment très vif que les élus sont à présent dans la gloire du Ciel. C'est de lui aussi qu'il tient l'essentiel du cadre scripturaire où s'insèrent ses développements. Pourtant le contexte doctrinal dans lequel il intègre ces éléments n'est pas sans en modifier nettement la portée. L'a-t-il bien vu lui-même ?

C'est que son inspiration profonde lui vient, par-dessus huit siècles d'évolution, de ses deux Docteurs favoris, Ambroise, Augustin. Tout ce qu'ils professaient en commun sur le bonheur inachevé des justes a passé chez lui, si ce n'est l'idée, chère à Ambroise, à peine indiquée chez Augustin, d'un accroissement progressif de ce bonheur. Le plus frappant est qu'il ait su joindre solidement les deux raisons qu'il trouvait assignées, l'une par Augustin, l'autre par Ambroise, au retard de la béatitude : attente du corps individuel, at-

(59) VII[e] homélie (P.L., 188, 1342 A) prêchée vers le commencement de 1144 d'après le début de la VIII[e] homélie, où Amédée parle de sa récente promotion à l'évêché de Lausanne.

(60) *Sermo LI* (P.L., 194, 1862). Isaac était abbé dès avant la mort de saint Bernard.

tente du corps social de l'Eglise. A cette synthèse, il donne son couronnement en soulignant vigoureusement la place tenue pour les élus par l'Humanité glorieuse du Christ.

Ce que Bernard ne trouvait pas non plus chez ses maîtres, c'est l'abondance des arguments scripturaires qui chez lui appuie et traduit en images d'une grande variété la doctrine proposée. C'est là son domaine propre, celui où se laisse le mieux toucher sa familiarité savoureuse avec l'Ecriture. Nous le voyons sur le vif « boire à son tour, sur les traces fidèlement suivies des Pères, à la source où ils puisèrent ».

Par un autre aspect encore, cette part de la doctrine de saint Bernard mérite un intérêt spécial. Si Bernard est théologien, c'est avant tout de la vie spirituelle. Or, tout ce qui a trait à l'amour ici-bas s'éclaire de la révélation qui nous est faite de l'amour du Ciel, comme aussi cet amour ébauché nous fait entrevoir de bien loin ce que peut être celui du Ciel. Toutes les analogies aperçues entre les étapes sont alors d'un très grand prix. On comprend que Bernard, lisant, chez Augustin surtout, la description d'un degré de contemplation (il dira plutôt de charité) propre aux âmes séparées, se soit attaché avec prédilection à cet aspect très oublié de l'eschatologie des Pères. La découverte des parvis lui fera mieux connaître les tentes et la maison.

A ce titre, il est instructif de rapprocher l'ensemble des idées que nous venons d'exposer de la systématisation que l'on a pu faire, quitte à la raidir un peu, de la « théologie mystique de saint Bernard » (61). On constate ainsi la portée presque technique qu'ont chez Bernard certains des termes cités ici. *Libertas a peccato, libertas a miseria,* ce sont les éléments de la ressemblance divine perdue par le péché. *Affectus naturalis* de l'âme pour le corps, *proprium* qui s'oppose à la complète charité, *ruga* qui replie l'homme sur lui-même, autant de termes que l'on rencontre dans la doctrine spirituelle de saint Bernard, chargée de réminiscences augustiniennes. Quant à la place faite à l'Humanité glorieuse du Christ vis-à-vis des élus, ne répond-elle pas à celle que tient ici-bas son Humanité humiliée qui nous ouvre à la charité ? Il y a incomparablement plus dans l'état présent des saints que dans l'instant privilégié de l'extase, mais celui-ci prépare celui-là, comme l'un et l'autre ébauchent la définitive charité.

Telle est, dans sa genèse et son contenu, la pensée de saint Bernard sur l'attente des saints. Elle nous apparaît parfaitement claire, et il serait illusoire de vouloir, avec les éditeurs bénédictins du XVII[e] siècle, lui chercher des adoucissements et la ramener aux alignements

(61) E. Gilson, *La théologie mystique de saint Bernard,* 1934.

du concile de Florence (62). Rien n'indique non plus, comme Mabillon l'insinue, que Bernard ait changé d'avis ou n'ait présenté là qu'une opinion. La seule sourdine qu'il ait mise à son enseignement vise son interprétation personnelle de l'Autel céleste. Quant aux citations où l'on relève des façons de parler plus conformes aux nôtres, elles s'éclairent très suffisamment par l'affirmation que les bienheureux sont déjà dans le Ciel, avec le Christ. Rien de surprenant d'ailleurs à ce que telle expression oratoire ne nous fournisse pas toujours la précision théologique que nous lui demandons.

La fermeté de la pensée de saint Bernard est ici très remarquable quand on pense à l'oubli où étaient alors tombées les vues eschatologiques d'un Augustin ou d'un Ambroise. Il y a là un curieux et magnifique effort pour ressusciter une richesse ancienne revécue à ses sources. Et pourtant cet effort devait échouer totalement. Parmi les disciples même de saint Bernard, si prodigues de sermons à la louange des saints, aucun ne paraît s'être arrêté à cet aspect de la pensée de leur Père, pas même Gilbert de Hoiland qui, dans la suite qu'il donne aux fameux sermons sur le Cantique, explique sans aucune allusion au sens bernardin le verset *Comedite, amici...* (63).

Seule une lignée de commentateurs des Sentences tiendra plus modestement, avec saint Bonaventure et le jeune saint Thomas, que la résurrection doit apporter un accroissement d'intensité au bonheur des âmes qui déjà voient Dieu (64).

Pour que la pensée qui avait été celle de Bernard attire l'attention des théologiens, il faudra que le pape Jean XXII l'exhume deux siècles plus tard et l'adopte presque à la lettre (65). C'était tenter vis-à-vis de Bernard ce que Bernard avait tenté vis-à-vis d'Ambroise et d'Augustin. Mais l'écart n'avait fait que s'accroître entre ces données antiques et la pensée vivante de l'Eglise, définitivement orientée dès saint Grégoire. Benoît XII, en rejetant les thèses de son prédécesseur ne fera qu'affirmer la foi commune en face d'archaïsmes dépassés. Il définissait ainsi le sens et l'aboutissement d'un courant que, par deux fois, il avait été vain de vouloir remonter. Comment l'obstination d'un Jean XXII, parlant en théologien privé, aurait-elle réussi là où avait échoué la grande inspiration biblique et mystique d'un saint Bernard ?

Lyon-Fourvière. Bernard DE VREGILLE, S. I.

(62) P.L., 77, 356 note i ; P.L., 183, 19-22, 465-466.
(63) *Serm. 41 in Cant.* (P.L., 184, 218-219).
(64) *In IV Sent.*, dist. 49.
(65) X. M. Le Bachelet, *Benoît XII*, dans le *D.T.C.*, t. II, col. 659-661 ; même l'expression *per speciem* est de saint Bernard.